



Martin Olivier, directeur général du journal Le Courrier félicitant Francis Charron, personnalité du mois de février de la CCITB.

La formation du personnel et la productivité de l'entreprise sont indissociables

■ DONALD BROUILLETTE

DONALD.BROUILLETTE@TC.TC

La Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville recevait à son midi d'affaires de février Jean-Luc Trahan, président de la Commission des partenaires du marché du travail du Québec, sur le thème Investissement compétences.

Cet engagement envers la formation dont la Commission fait la promotion prend la forme d'un certificat Investissement compétences qui est remis à l'entreprise qui adhère aux objectifs du programme.

Le Québec affiche un retard en matière de productivité des entreprises autant que dans ses programmes de formation en entreprise, observe le président de la Commission des partenaires du marché du travail, et ce malgré l'application de la loi du 1 % qui oblige les entreprises à consacrer 1 % de leur masse salariale à de la formation au Québec.

On dépenserait autour d'un milliard de dollars en formation au travail annuellement au Québec et pourtant «va falloir qu'on en fasse plus», affirme Jean-Luc Trahan.

Le défi est particulièrement évident pour les petites et moyennes entreprises, celles de moins de 50 employés qui en général n'ont pas de coordonnateur en ressources humaines. «La problématique ne se trouve pas dans les grandes entreprises», précise le conférencier.

Le programme Investissement compétences fait donc la promotion de la valeur formation = investissement et non une dépense, auprès des dirigeants d'entreprise et se concrétise par la signature d'un engagement de la part de l'entreprise et la remise d'un certificat d'engagement. Quelque 225 entreprises de la région des Laurentides participent au programme Investissement compétences sur un total de 2077 pour tout le Québec.

Jean-Luc Trahan rappelle que 14 800 entreprises sont assujetties à la loi du 1 % au Québec et de ce nombre, 11 % ne sont pas conformes.

Les bureaux d'Emploi Québec peuvent conseiller les entreprises qui veulent adhérer au programme Investissement compétences.

PERSONNALITÉ DU MOIS

D'autre part, c'est Francis Charron qui a été désigné personnalité du mois de février à la CCITB. Il s'est signalé depuis plusieurs années dans le milieu du développement immobilier et de la construction, par l'entremise des compagnies Bâtimo et EMD Construction dont il est copropriétaire.

Francis Charron s'implique dans plusieurs causes communautaires et particulièrement dans les projets visant la persévérance scolaire, dont il est devenu un fervent défenseur, après avoir connu lui-même un parcours scolaire difficile.